

utilisé par aucun autre État pour menacer ou attaquer un troisième État, le Canada se charge de la surveillance de son territoire et des patrouilles en temps de paix (y compris de la surveillance aérienne et de la détection avancée) dans une mesure suffisante pour que ses deux voisins, au Sud et au Nord, soient assurés que c'est le cas et il élabore des accords internationaux lui permettant de communiquer facilement aux États-Unis et à la communauté internationale les informations recueillies grâce à la surveillance et à la détection avancée.

Contrôle des armements et désarmement :

3. Nous recommandons de s'intéresser davantage aux mesures de contrôle des armements et de désarmement visant à réduire (et en fin de compte à supprimer) les armements nucléaires destinés à traverser le territoire canadien (notamment les bombardiers à long rayon d'action, les missiles de croisière aéroportés et les missiles de croisière lancés à partir de navires).

Règlement pacifique des conflits :

4. Nous recommandons que le Canada essaie de créer une Conférence sur la sécurité et la coopération dans l'Arctique (CSCA) afin d'avoir un organisme chargé du règlement pacifique des conflits dans l'Arctique et d'élaborer toute la série de mesures de sécurité militaires et non militaires conformes à la Charte des Nations Unies.